

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 janvier 2025**

Date de la convocation : 8 janvier 2025

transmise le : 8 janvier 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 20

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Laëtitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Étaient absents excusés : Monsieur SCHURR qui donne pouvoir à Madame STOLL, Madame SAEMANN qui donne pouvoir à Madame OFFERLE, Monsieur HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur GANTER, Monsieur OTTMANN qui donne pouvoir à Monsieur WOLFF, Monsieur Alexandre WINTER et Monsieur Thierry RIEDINGER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Sylvia ECKERT

2025-003 Travaux de réhabilitation du Centre Culturel : avenants aux marchés

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les avenants pour les travaux du Centre Culturel

- Lot 03 Gros-œuvre : LICKEL : 19 170.60 € HT
- Lot 7 Menuiserie extérieure alu : HELLUY : 1 582.00 € HT
- Lot 9 Protection solaires extérieures : OFB : 1 247.00 € HT
- Lot 12 Menuiserie intérieure bois : JUNG : 8 966.40 € HT
- Lot 21 Plomberie sanitaire : FRANCOIS : 17 952.00 € HT
- Lot 23 Electricité : G2A : 1 578.40 € HT

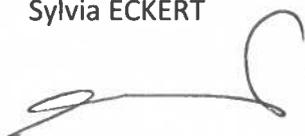
Dans le cadre du chantier de réhabilitation, restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerd, la mission relative à l'Ordonnancement, au Pilotage et à la Coordination du chantier a été confiée à la société CRC Ingénierie. Le contrat prévoyait un

chantier d'une durée de 15 mois, soit du 01/10/2023 au 31/12/2024. Or, le planning des entreprises court jusqu'au 15/11/2025.

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prolonger la durée d'intervention de l'OPC sur 10 mois et demi, ce qui représente un montant de 24 550,26 € HT.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 24.01.2025
Publié le 24.01.2025
Transmis à la Préfecture le 24.01.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Sylvia ECKERT



Le Maire
Denis RIEDINGER

